



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-110 / 3-1-2**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 19 septembre 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** C. LEBLANC, A. MOREAU, C. STELLA.

**Absent :** N. CHARLETY.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

---

**OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / ACQUISITIONS : Acquisition de la parcelle AW325 à SNCF Réseau dans le secteur Tardy**

---

Rapporteur : Martine Chasson

**EXPOSE :** La Commune de Voiron a trouvé un accord avec la SNCF afin de faire l'acquisition d'un terrain dans le secteur Tardy Mille-Pas. Ce terrain contribuera à l'extension de la zone de stationnement du parking des frères Tardy.

Issue d'une plus grande parcelle, ce terrain cadastré AW 325 fait 2438 m<sup>2</sup>, et sera acquis de gré à gré à SNCF Réseau au prix total de 320 000 euros.

La transaction sera actée devant notaire.

**PROPOSITION :**

Sous réserve de l'avis favorable des Domaines,  
Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du mardi 17 septembre 2019,  
Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme du mardi 17 septembre 2019,

... / ...

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les conditions de la présente acquisition à SNCF Réseau de la parcelle AW 325, au prix de 320 000 euros,
- d'autoriser Monsieur Yves Allardin, Premier Adjoint au Maire de Voiron, à signer les actes correspondants.

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

**Julien POLAT**